



santésuisse

Communiqué

Soleure, le 22 mai 2012

Oui aux réseaux de soins intégrés, oui à plus de qualité

Le 17 juin prochain, le peuple suisse se prononce sur une révision de la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) visant à la généralisation des réseaux de soins intégrés (Managed Care). Les assureurs-maladie soutiennent cette réforme. Les réseaux de soins intégrés favorisent l'harmonisation des traitements médicaux et augmentent la qualité et l'efficacité du système de santé et des prestations médicales. santésuisse invite donc les citoyens à inscrire un « oui » au projet de révision de la LAMal sur leur bulletin de vote.

Les parlementaires suisses ont consacré plus de sept ans à la révision de loi sur l'assurance-maladie soumise au peuple le 17 juin prochain. Cette réforme est équilibrée car elle intègre les critiques qui s'étaient exprimées durant les travaux parlementaires. Au sein de réseaux de soins regroupant des dizaines de praticiens, l'assuré garde le choix de son médecin de référence. Celui-ci coordonne les différentes étapes de traitement et garde une vision d'ensemble de tout le processus thérapeutique pour son patient. Ce travail de coordination renforce la sécurité du patient et améliore la qualité des traitements.

Un atout pour les malades chroniques

Les réseaux de soins intégrés donnent de meilleurs résultats en termes de traitement, notamment pour de nombreuses maladies chroniques, le principal défi du système de santé dans les années à venir. Empêcher les doublons ou les malentendus permet de limiter les effets indésirables et d'éviter les traitements inefficaces et coûteux.

Depuis une vingtaine d'années, des médecins et des assureurs-maladie novateurs ont développé les réseaux de soins. Accepter la proposition soumise au vote en juin prochain permettra de généraliser une offre en soins qui fait ses preuves : des traitements de mauvaise qualité péjorent l'état de santé des patients, ils finissent à terme par engendrer des coûts plus élevés et nuiraient à la réputation du réseau qui perdrait ses patients. Les assurés qui souhaitent conserver un accès illimité à un ou plusieurs médecins pourront le faire, mais leur participation aux coûts et leur quote-part seront légèrement augmentées. Selon la volonté des parlementaires, les réseaux de soins resteront par ailleurs indépendants des assureurs.

santésuisse est l'association faîtière des assureurs-maladie suisses. Elle représente plus de 60 assureurs avec près de 6,5 millions d'assurés. santésuisse défend un système de santé libéral, social, financièrement supportable, une gestion efficiente des moyens et des prestations de santé de bonne qualité au juste prix.

Pour plus d'informations

Silvia Schütz, porte-parole, tél. 032 625 41 53, 078 603 57 80, silvia.schuetz@santesuisse.ch

Ce communiqué peut être téléchargé en français et en allemand sous: www.santesuisse.ch